

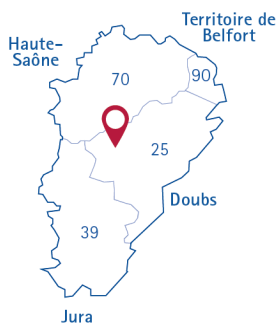
## BILAN ANNUEL 2025

# Tribunal administratif de Besançon



**Olivier DI CANDIA**  
Président du tribunal  
administratif de Besançon

“ **E**n 2025, le tribunal a enregistré près de 2 800 recours, soit une hausse de 12 % par rapport à l'année précédente, et un nombre inédit d'affaires urgentes, en augmentation de 32 % pour la 3ème année consécutive. Malgré cette hausse, le délai de jugement est resté équivalent à celui de 2024. Ce résultat a été rendu possible au prix d'un effort collectif, d'un engagement sans faille et grâce à la mobilisation de tous : magistrates, magistrats, personnel de greffe et de l'aide à la décision.



Le tribunal a rendu autant de décisions reflétant la diversité des territoires sur lesquels porte son activité et illustrant l'ancrage de la justice administrative dans l'actualité comme dans la vie locale. La juridiction a confirmé l'interdiction pour le rappeur Freeze Corleone de se produire aux Eurockéennes de Belfort, la légalité de l'abattage d'un troupeau de bovins touché par la dermatose nodulaire, ou encore ordonné que soit mis fin à l'installation du drapeau palestinien sur le fronton de la mairie de Besançon.

La juridiction a renforcé ses liens avec les acteurs du territoire, notamment les avocats, en organisant une première rencontre thématique consacrée à l'instruction dans le procès administratif. Elle a poursuivi en particulier les actions visant à promouvoir le contentieux administratif auprès des jeunes citoyens et celles en faveur de l'égalité des chances. Plusieurs groupes d'élèves et d'étudiants ont ainsi été accueillis, dont des collégiens issus de l'éducation prioritaire, ainsi que des personnes en reconversion professionnelle ou en situation de handicap à l'occasion du Duoday.



### Effectifs de la juridiction :

25

personnes dont :

9

magistrates  
et magistrats

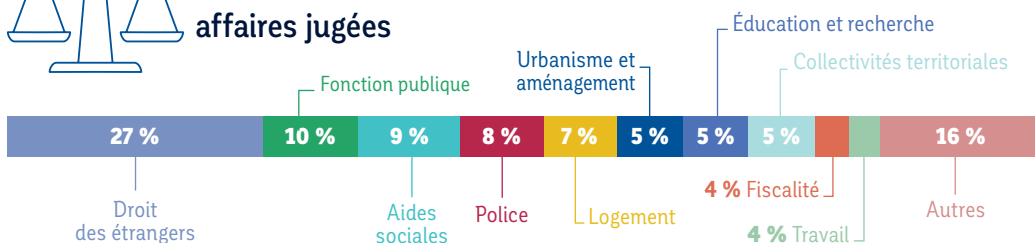
16

agentes et agents de greffe  
et aides à la décision

# 2025 en chiffres



**2 752**  
affaires jugées



**Aides sociales** : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

**Collectivités territoriales** : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

**Droit des étrangers** : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

**Éducation et recherche** : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé.

**Fiscalité** : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

**Fonction publique** : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

**Logement** : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

**Police** : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

**Travail** : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

**Urbanisme et aménagement** : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



**309**

affaires jugées en urgence (référés)

+ 32 % par rapport à 2024



**2 806**

affaires enregistrées

+ 12 % par rapport à 2024



**8 mois et 15 jours**

de délai moyen de jugement

- 3 jours par rapport à 2024



**88 %**

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



**31**

médiations engagées

**38 %** de taux de réussite